

Les subsides

La question de la politique soulève également un autre problème important. La décision de la FERC entrave les efforts des gouvernements canadien et américain en vue de renforcer la stratégie commerciale pour les échanges énergétiques.

Bien des membres du gouvernement américain, je pense, ont compris et approuvé notre position. Le secrétaire Shultz lui-même a recommandé d'attendre avant que la FERC ne prenne des mesures définitives, pour procéder à une étude approfondie. Malheureusement, la FERC, présumément un organisme indépendant, a décidé de passer outre à cette demande. Au lieu d'adopter une perspective à long terme, elle s'est laissée emporter par des considérations à court terme.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une série regrettable de mesures récentes qui touchent les exportateurs de produits canadiens aux États-Unis. Nous savons tous, ainsi que le gouvernement américain, je crois, que la tendance protectionniste que reflètent encore une fois ces mesures est regrettable et témoigne d'un manque de perspicacité.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) était à Washington pour affaires en décembre dernier, après l'annonce de la décision de la FERC. Il a ainsi pu soulever immédiatement la question avec son homologue américain. Peu de temps après, une réunion interministérielle au niveau supérieur a eu lieu à Ottawa en vue de préparer une réponse canadienne concertée à cette mesure injuste prise contre les exportateurs de gaz canadiens. A ce stade, il y a eu de longues consultations avec les représentants des sociétés canadiennes touchées, ainsi qu'avec les provinces, notamment l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le 18 décembre, le ministre a écrit une longue lettre à son homologue américain pour lui exposer les inquiétudes du Canada au sujet de la décision de la FERC, et il y a joint les lettres qu'il avait reçues des ministres de l'énergie des deux provinces mentionnées.

Le ministre a déjà informé la Chambre des mesures que lui et ses adjoints ont prises pour sensibiliser le département de l'énergie des États-Unis aux graves conséquences de l'arrêt 256 pour le Canada. Je n'insisterai donc pas. Je vais toutefois citer un passage d'une lettre de notre ambassadeur, M. Gottlieb, à M. Wallis, sous-secrétaire aux affaires économiques du département d'État, à laquelle il joignait une copie de la lettre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources demandant au département d'État de porter à la connaissance de la FERC les inquiétudes du Canada. La lettre se lit ainsi:

La décision de la FERC refuse aux exportateurs canadiens la possibilité d'appliquer des tarifs qui ont été librement négociés avec des consommateurs américains et approuvés par la *Economic Regulatory Administration* conformément aux lignes directrices du département de l'énergie sur les importations. En interdisant que l'on recouvre les frais résultant des investissements faits pour desservir les marchés américains, la FERC a pris une décision injuste. En fait, au lieu de respecter l'objectif de la commission, qui est de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, cette décision, si elle était appliquée telle qu'elle est, ferait pencher la balance au détriment des importations canadiennes.

Les lignes directrices américaines sur l'importation, annoncées en 1984, visaient à garantir que le gaz canadien entrerait sur le marché américain sur une base concurrentielle, de façon à faciliter les arrangements nécessaires pour faire du Canada un fournisseur sûr et fiable.

Le gouvernement du Canada, quant à lui, a adopté une politique fondée sur le marché, une politique qui permet au gaz canadien de soutenir la concurrence sur les marchés américains.

En dressant un obstacle sérieux à la vente de gaz canadien sur les marchés américains, la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis pourrait fort

bien, à court terme, priver les consommateurs américains d'un prix intéressant pour ce produit.

Les députés qui siègent au comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources n'ont pas oublié la séance du 10 février cette année au cours de laquelle ils ont entendu les représentants d'un consortium représenté par Polar Gas. Ces derniers ont exposé leurs perspectives à long terme de l'industrie gazière, non pas seulement en ce qui concerne l'Amérique du Nord en général, mais aussi les marchés américains et canadiens individuellement. Nous avons examiné cette bulle de gaz qui commençait à apparaître à l'horizon. Elle semble à la veille d'éclater, peut-être plus tôt que ne le croient les intéressés des deux côtés de la frontière.

Les représentants du consortium Polar Gas, en parlant de l'équilibre de l'offre et de la demande, ont fait valoir dans leur sommaire combien il était difficile d'évaluer les effets des multiples facteurs en cause. Mais ils ont rappelé que la surabondance de l'offre ne durerait probablement pas très longtemps. Certains analystes prévoient une recrudescence des besoins en gaz aux États-Unis, surtout après 1990.

En octobre 1985, après avoir étudié globalement le marché américain du gaz, le cabinet Foster Associates a prédit la fin des excédents d'ici 1990. Des prévisions analogues figurent dans un mémoire analytique de l'*American Gas Association*, présenté en mai 1986. Les prévisions en question sont plus généralement acceptées maintenant.

L'analyse technique des points de vente de gaz aux États-Unis démontre à l'évidence que les excédents livrables diminueront beaucoup à l'avenir et que les réserves à long terme, qui font généralement l'objet d'une demande ferme, seront complétées par des importations importantes de gaz naturel à compter des années 90. Entre en jeu également dans ce dossier la dynamique des marchés international et intérieur qui donnera lieu à un état de pénurie plus rapidement qu'on ne le prévoit en règle général.

J'espère que nos homologues de l'autre côté de la frontière verront combien la situation évolue rapidement. Le bassin sédimentaire de l'Ouest s'épuise. Les réserves coûteront beaucoup plus cher. Je crois que ceux qui envisagent des décisions comme celle qui nous occupe maintenant devraient songer surtout à assurer la sécurité des approvisionnements et à traiter avec justice les fournisseurs et les acheteurs des deux côtés de la frontière.

Le Canada et les États-Unis ont déjà considérablement amélioré la base des échanges de gaz naturel depuis quelques années. Des changements apportés aux textes législatifs et réglementaires ainsi que la bonne idée de la FERC portant de déréglementer les prix et le transport, ont contribué à adapter ce secteur beaucoup mieux au marché, ce qui est avantageux pour les producteurs et les consommateurs des deux pays. Nous espérons bien que l'on continuera dans cette voie et que lors des révisions, on examinera les doléances canadiennes sur la décision de la FERC.

Entretemps, le gouvernement a été en contact étroit avec les sociétés canadiennes; il les a aidées de son mieux et il est parvenu à convaincre la FERC de tenir une autre audience sur cette question, à leur demande. Notre ambassade a par ailleurs organisé des réunions avec plusieurs exécutants importants du ministre de l'Énergie de l'Alberta, M. Webber, lorsqu'il est